

Société Canine Saint Hubert de l'Ouest

affiliée à la SCC, reconnue d'utilité publique, fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture

EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC



CAMPBON (44)

TERRAIN DES SPORTS

CACS



PURINA
PRO PLAN
Le Nourrir et le Protéger

Dimanche 1^{er} Juillet 2012

Renseignements et contacts

Société Canine Saint Hubert de l'Ouest

Tél. 02 40 79 19 82 ou 02 40 07 53 96

Vente de chiots LOF : 02 40 07 53 96

Concours d'agility : 02 40 26 88 80

Présentation d'enfants costumés

Concours de rapport

Diverses animations

RECOMPENSES A RETIRER AU SECRETARIAT

- Coupes aux CACS, RCACS, 1^{er} Exc. Classe Champion, Travail, Jeunes
- Plaques de chenil aux Exc. classés et aux très prometteurs classes puppy
- Souvenir à chaque exposant

SUR LE TERRAIN D'HONNEUR

- Coupes et Prix Spéciaux
- Rosette aux meilleurs de race
- Trophée aux meilleurs de groupes et au meilleur de l'exposition

Exposition comptant pour l'attribution des Challenges de la Fédération Canine des Pays de Loire aux meilleurs de races.

Engagements sur internet :
www.cedia.fr

Paiement sécurisé par carte bancaire

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS : 28 MAI - 12 JUIN 2012 (avec majoration des tarifs)

JURY PRESSENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

1^{er} groupe

Berger Allemand..... **Philippe TRAN NGOC AN**
Bergers Belges..... **Michèle BIDAULT**
Spéciale Bearded Collie, Berger Blanc Suisse, Colley, Shetland, Bobtail, Welsh-Corgi, Bouviers, Berger Australien, Bergers des Pyrénées..... **Hélène MOREAU DE VINCENS**
Berger Picard, Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger de Majorque, Serra de Aires, Berger catalan, Schipperkes Bergers de l'Est et Italiens..... **Christian KARCHER**
Spéciale Bergers Hollandais, Schapendoes, Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchèque, Puli, Pumi, Niziny..... **Bernard POUVESLE**
Kelpie australien..... **Dan CHAGNARD**

2^e groupe

Dobermann, Boxer, Rottweiler, Pinschers et Schnauzers..... **Christian JOUANCHICOT**
Shar Pei..... **Dan CHAGNARD**
Mâtin de Naples, Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Léonberg, Bouviers Bernois et Suisses, Molossoides-Ibériques et Latino-Américains..... **Pierre BOCHER**
Terrier Noir Russe..... **Brigitte COUVIDAT**
Mastiff et Bullmastiff, autres Bergers de l'Est..... **Christian KARCHER**
Terre Neuve et Landseer..... **Bernard POUVESLE**
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Dogue Allemand, Bulldog Anglais, Cane Corso, St Bernard et autres races du groupes..... **Sylvie DESSERNE**

3^e groupe

Jagd terrier..... **Christian JOUANCHICOT**
Terriers de type Bull, Yorkshire Terrier..... **Anne MARCILLAUD**
Airedale et Divers Terriers, Terriers d'Ecosse..... **Brigitte COUVIDAT**
Jack et Révérend Russell Terrier, Fox Terrier..... **Bernard LELYON**

4^e groupe

Teckels..... **René FAVRE**

5^e groupe

Spitz, Chien de Canaan..... **Christian JOUANCHICOT**
Chiens de Garenne, Chien du Pharaon, Cirneco, Podenco..... **Pascal THIERY**
Chiens Nordiques, Akita Inu, Cursini..... **Sylvie DESSERNE**
Eurasier, Basenji, Akita Américain, Chow Chow et autres races du groupe..... **Chantal MERY**

6^e groupe

Anglo-Français, Basset Hound, Griffon vendéen, Beagle, Fauves de Bretagne et autres races du groupe..... **René FAVRE**

7^e groupe

Braque Saint Germain, Braques Français, Epagneul Picard, Bleu Picard et de Pont-Audemer, Griffon d'Arrêt «Korthals»,..... **Georges CAREL**
Spéciales Epagneul Breton et Pointer..... **Régis TOULET**
Spéciale Setter Anglais..... **Robert VAGNE**
Braque Allemand, Drahthaar, Braque d'Auvergne, Perdiguero Portugues, Epagneul Français, Pudel Pointer, Epagneul Saint-Usuge, Barbu Tchèque, Münsterlanders et Langhaar, Braque du Bourbonnais et de l'Ariège, Braque de Weimar, Braque Italien, Braque Hongrois..... **Camille WITZMANN**
Setter Gordon, Setter Irlandais et autres races du groupe..... **Sylvie DESSERNE**

8^e groupe

Barbet, Chiens d'eau Portugais et Espagnol, Lagotto Romagnolo..... **Sylvie DESSERNE**
Retrievers..... **Jean-Louis PIGAL**
Springers et Spaniels..... **Thierry BOSSUET**

9^e groupe

Spéciale chiens Tibétains, Chihuahua,..... **André CUNY**
Carlin, Boston Terrier..... **Christian KARCHER**
Cavalier King Charles, King Charles Spaniels, Coton de Tuléar, Bichons Maltais, Havanais, Poil frisé et Bolonais..... **Annick LAURENT**
Epagneuls Japonais et Pékinois..... **Christian JOUANCHICOT**
Petit Chien Lion..... **Pascal THIERY**
Caniches, Griffons Belges, Brabançon, Chien Chinois à crête, Bouledogue Français, Petit Chien Russe et autres races du groupe..... **Chantal MERY**

10^e groupe

Afghan et Saluki..... **André CUNY**
Barzoï..... **Christian JOUANCHICOT**
Magyar Agar, Galgo, Azawakh, Sloughi, Irish Wolfhound, Deerhound, Whippet, Petit Lévrier Italien, Greyhound..... **Pascal THIERY**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À CAMPBON, terrain des Sports, le 1^{er} JUILLET 2012

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

LOGEMENT - Quelques cages seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 35 €. **Une restauration est prévue à l'intérieur de l'exposition.**

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sous réserve de modification ultérieure du règlement, à partir du 1^{er} Mars 2012, les seuls chiens à oreilles coupées admis dans le cadre des manifestations organisées en France, seront les chiens nés en France ayant subi une otectomie avant le 28 Août 2008.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

les dates prises en compte pour l'accès dans une classe sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (à engager sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (à engager sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Saint Hubert de l'Ouest, par chèque bancaire ou postal.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : Les clôtures des engagements sont fixées au 28 mai et au 12 juin 2012 (avec majoration des tarifs). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans la classe.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu

le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf :**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ___ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois ___ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland ___ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback ___ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers ___ 15 mois

Gr. 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais ___ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ___ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCSHO avec extension possible aux manifestations organisées par la SCC et ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Société Canine Saint Hubert de l'Ouest

EXPOSITION CANINE NATIONALE de CAMPBON (44)

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

Vous avez choisi l'engagement par courrier :

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 12 Juin 2012** à :

SCSHO - Mme Bourasseau - Grandville - 44810 HERIC.

Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.

Engagements internet :
www.cedia.fr, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

Joindre impérativement :

- Votre règlement (par chèque ou mandat) à l'ordre de la S.C.S.H.O.
- Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi, si vous le souhaitez, de l'accusé de réception
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Cartes exposant et accompagnateur vous seront directement adressées par Cédia une semaine au plus tard avant la manifestation

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____
ou identification par transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	--	--	--

Né le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation - uniquement pour les chiens exposés

VENTE DE CHIOTS LOF
Inscriptions avant le 23 juin 2012
02 40 07 53 96

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy, selon son âge.

La confirmation est gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	Jusqu'au 28 Mai	du 28 Mai au 12 juin	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	40 €	
2 ^e chien	29 €	34 €	
3 ^e chien et suivants (chacun)	23 €	28 €	
Puppy, Vétéran	20 €	25 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	10 €	15 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	68 €	73 €	
Chien supplémentaire dans la meute	22 €	27 €	
Total des engagements			
Réduction 10 % pour les adhérents SCSHO	-		
Carte Accompagnateurx 4 €			
Cotisation SCSHO 2012 (facultatif) Uniquement par courrier	13 €		
Total global			

Les engagements en Classe et Lot d'Elevage (20 €) se font au secrétariat le jour de l'exposition.

AVIS IMPORTANT :

aucune autorisation de quitter l'exposition avant 17 h ne sera accordée.

Vous devez respecter l'heure de sortie des chiens à la fin de l'exposition et si vous ne pouvez rester jusqu'à 17 h, nous vous prions instamment de ne pas engager vos chiens. Les visiteurs sont intéressés par des chiens et non par des cages vides. Respectez vos engagements. Ne partez pas avant 17 h.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 12 JUIN 2012

Documents à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant la date de clôture

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- certificat R.C.I. ,
- BREVET DE MONDIORING,
- PISTAGE F.C.I. 1,
- TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
- BREVET DE CHIEN DE DEFENSE EN RING,
- BREVET EN CAMPAGNE,
- BREVET PISTAGE ,
- BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE,
- BREVET TROUPEAU (OVIN OU BOVIN)

Chiens d'arrêt britanniques et continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1ère ou 2e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Barbets : Date et lieu où le chien a obtenu un BREVET DE TRAVAIL A L'EAU 1^e ou 2^e Cat.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu UN MINIMUM DE 100 Pts

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu AU MINIMUM 50 POINTS OU UN 3^e PRIX

ou un MINIMUM DE 47 POINTS ou un 3^e PRIX lors d'une épreuve de menée à voix sur lièvres ou au terrier artificiel.

Chien d'elan-norvégien - Chien de rouge de Hanovre et de bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants :
 - chiens de rouge,
 - chien de rouge forceur,
 - chien de rouge hurleur à la mort,
 - chien de rouge indicateur à la mort
- TAN ou BREVET MAITRISE DU C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Chiens Nordiques de Traineau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu LE BREVET DE TRAVAIL ECHELON 1

Retrievers : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB EN FIELD OU BICP 1^e ou 2^e CATEGORIE

Levriers : fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings. Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



PRO PLAN

Le Nourrir et le Protéger

CONFIRMATIONS 2012

CHIENS TOUTES RACES

Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes

Samedi 9 Juin - Samedi 1^{er} Septembre - Samedi 1^{er} Décembre

de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00

Mercredi 11 Avril et Mercredi 10 Octobre de 14 h à 18 h (*se renseigner pour le lieu*)

Contact secrétariat : 02 40 07 53 96

Josiane-zavadesco@orange.fr

INSCRIPTIONS SUR PLACE LE JOUR MÊME

A L'ATTENTION DES EXPOSANTS :

Il a été constaté de plus en plus le manque de discipline de certains exposants qui, dès les jugements terminés, tentent de sortir de l'exposition avec leur chien, avant l'heure fixée (17h).

Cette pratique est inadmissible car elle prive le public qui paie un droit d'entrée d'un certain nombre de chiens.

Le seul bénéfice des expositions est justement fourni par les visiteurs et ces bénéfices sont indispensables au maintien de telles manifestations.

En outre, cette pratique est contraire à l'intérêt même de l'exposant car elle le prive du contact d'un public le plus souvent très intéressé et auquel l'exposant fait connaître la race qui lui est chère.

De plus, il serait souhaitable que les exposants affichent les cartons de prix décernés à l'exposition même, car cela permet aux spectateurs non avertis de s'éduquer. Si vous ne vous sentez pas le courage d'observer ces dispositions, n'engagez pas vos chiens, cela nous évitera d'avoir à prendre des sanctions qui ne seraient que l'application du règlement.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre sportivité.